

Décision

Générale

colonial

Décision n° 263 concernant les services d'Etat.

n° 263

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires de mille cinq cents francs Djibouti (1.500 fr.) est allouée pour compter du 1e mars 1961 à M. Ismaël Roble Filfil, observateur météorologiste engagé sous contrat n° 2/AD/60 en date du 21 décembre 1960.